



Manuels scolaires 2024-25

publié le 29/08/2024 - mis à jour le 05/09/2024

Les élèves n'ayant pas encore récupéré leurs manuels doivent s'adresser au **secrétariat**.

La gestion des manuels scolaires est assurée par l'association de parents d'élèves :FCPE. A ce titre, une participation financière est demandée aux familles pour son fonctionnement. Celle-ci est de **3€ par famille**. Pour effectuer, le paiement, il vous suffit de flasher le QR code ci-dessous ou cliquer sur l'image.

